WEBINAIRE

OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS

Webinaire instances et DTR- 05112026

SOMMAIRE

01

LES OBJECTIFS DU PROJET

02

VISION & MÉTHODE PROJET

03

PRÉSENTATION DES NOUVELLES INTERFACES

04

LES SUPPORTS DE FORMATION

05

FAQ

01 OBJECTIFS DU PROJET

PARTIE 1 / 5

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET INCIVILITÉS SUR ET AUTOUR DES TERRAINS

- Un projet de refonte de l'Observatoire des comportements qui s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les violences et les incivilités
- Un plan validé en juin 2025 par le Comité Exécutif de la FFF

20 mesures :



CONNAÎTRE
en recensant mieux les actes de violences et d'incivilités



PRÉVENIR
en renforçant la sensibilisation des acteurs



SANCTIONNER
en durcissant le barème disciplinaire et en renforçant la collaboration avec les pouvoirs publics



ACCOMPAGNER
en étant aux côtés des instances et des clubs en difficulté

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET INCIVILITÉS SUR ET AUTOUR DES TERRAINS

- Une campagne de communication « Jouons du bon côté » lancée en février 2026
- Quelques chiffres …

33 300

affiches distribuées dans les territoires via l'envoi d'un kit physique dans les clubs ligues, districts, pôles espoirs et centres de formation.

6 000

bâches « Jouons du bon côté » distribuées dans les clubs



OBSERVATOIRE : UN OUTIL ANCIEN ET INSUFFISAMMENT EXPLOITÉ

2006

Création de l'Observatoire

Un outil destiné à recenser les incidents (agressions physiques, agressions verbales, incivilités, atteintes aux biens) survenus dans le cadre d'un match de football au niveau amateur

Un outil non exploité de manière optimale

près de 20 %

des districts n'avaient pas complété l'Observatoire sur la saison 2024-2025

Un recensement partiel

≠

Principalement un recensement des suites disciplinaires données aux incidents plutôt que l'ensemble des incidents survenus, qu'ils aient ou non donné lieu à l'ouverture de procédures disciplinaires

Pas de photographie réaliste des incidents

1,5 – 1,8 %

Quasiment le même taux d'incidents sur les 10 dernières années, survenus à l'occasion des rencontres

LA NÉCESSITÉ D'UN RECENSEMENT PLUS FIABLE

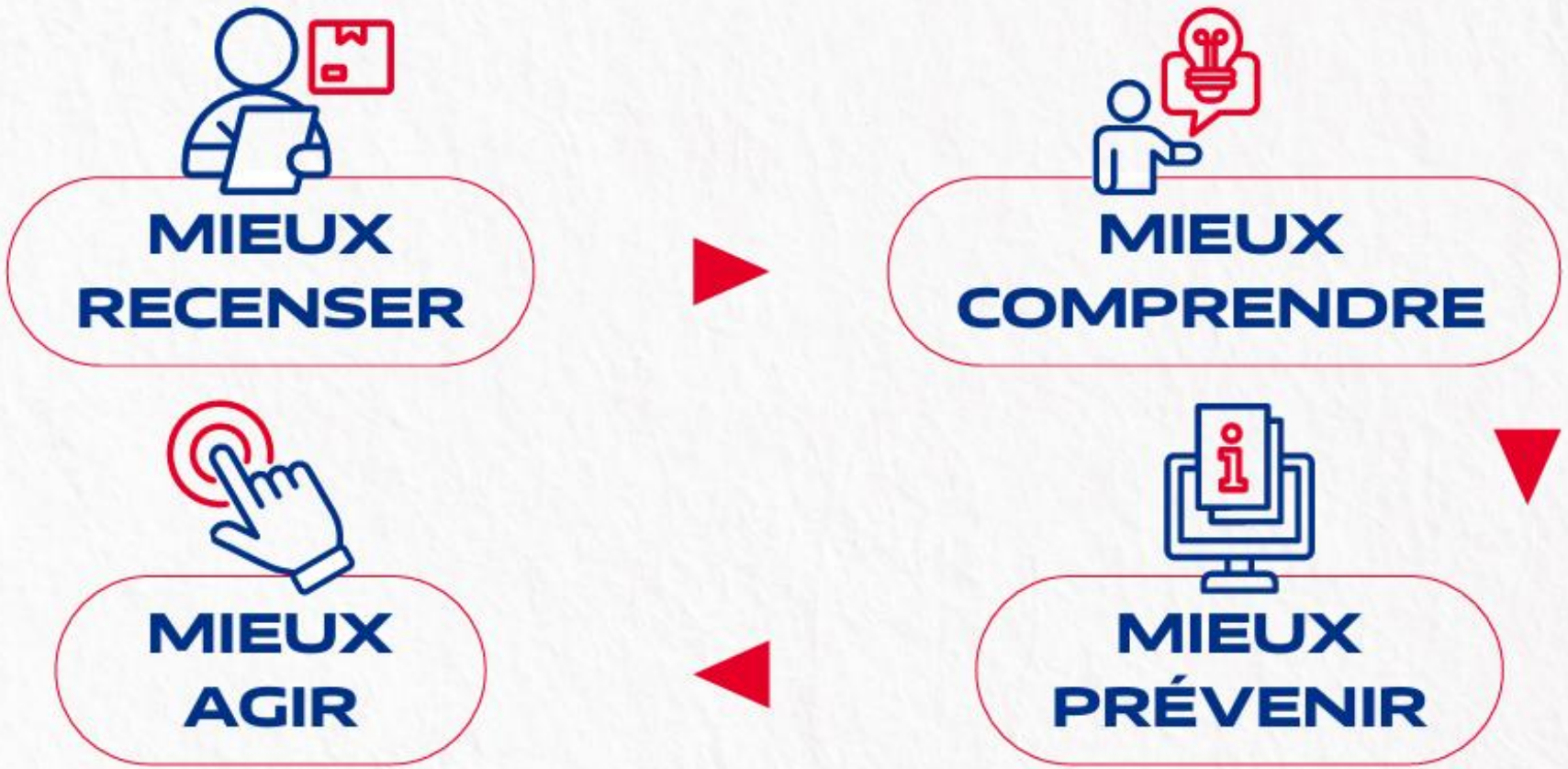

02 | VISION & MÉTHODE PROJET

PARTIE 2 / 5

LES NOUVELLES INTERFACES : UN DÉPLOIEMENT EN DEUX TEMPS

Lot 1 : saison 2026-2027

Lot 2 : saison 2027-2028

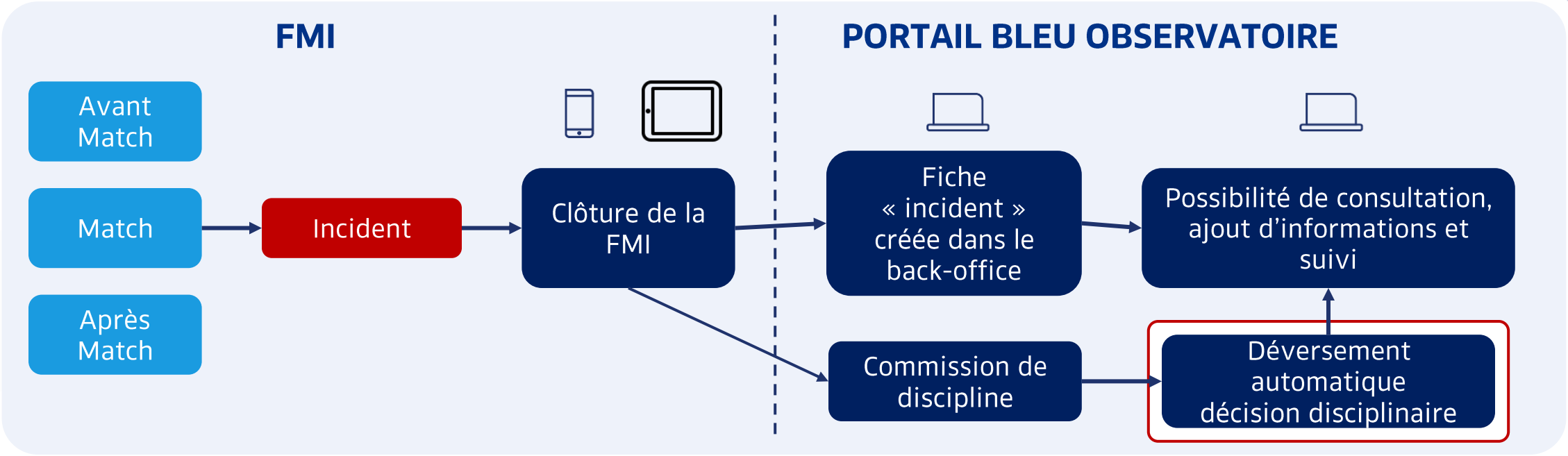

Contributeurs FMI : la personne en charge de remplir la FMI

- Délégué officiel
- Arbitre officiel
- Représentant du club recevant

Les utilisateurs du back office :

- Elus & Salariés
- Commission Médiation Prévention Sécurité/Discipline, Compétitions
- Correspondants Informatiques

UNE PHASE DE TESTS RÉALISÉE AVEC LES LIGUES ET DISTRICTS

2 LIGUES

- Centre-Val de Loire
- Nouvelle-Aquitaine

9 DISTRICTS

- Val-d'Oise
- Hauts-de-Seine
- Eure
- Loire
- Lot
- Artois
- Loire-Atlantique
- Jura
- Ille-et-Vilaine

Objectifs des tests

1. **Collecter les retours utilisateurs**
   Recueillir l'avis des délégués, arbitres, clubs, instances et diverses commissions (discipline, compétition, médiation prévention...).
2. **S'assurer que les outils développés répondent aux besoins des territoires**
3. **Réaliser des ajustements avant déploiement**
   Et lister si nécessaire des évolutions à intégrer au lot 2.

UNE ÉVOLUTION CONCERTÉE

Collège des Présidents de Ligues

Collège des Présidents de Districts

BELFA

Conseil Consultatif des Clubs

Symposium Arbitres

Délégués Fédéraux

Commission Fédérale de l'Engagement - Comité de Lutte contre les violences et les discriminations

Correspondants informatiques

03 | PRÉSENTATION DES NOUVELLES INTERFACES

PARTIE 3 / 5

04 | LES SUPPORTS DE FORMATION

PARTIE 4 / 5

DES OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

- **1 FAQ intégrée à la FMI et à l'Observatoire des comportements**
- **2 supports vidéo (tutoriels FMI et Observatoire)**
- **1 livret de présentation Observatoire des comportements**
- **1 fiche de synthèse « Je renseigne un incident dans la FMI »**



05 | FAQ

PARTIE 5 / 5

LES QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

LA DÉCLARATION D'INCIDENT DANS LA FMI

QUI DÉCLARE ? QUE SAISIR ?

Qui peut déclarer un incident ?
La personne en charge de compléter la FMI sur la rencontre. Nous avons identifié les délégués officiels, arbitres officiels et représentants du club recevant comme utilisateurs.

Et les matchs sans officiels ?
En l'absence d'officiels, c'est la partie en charge de la bonne organisation de la rencontre qui porte cette responsabilité à travers une saisie éventuelle par son représentant sur la rencontre.

Que faut-il saisir au minimum dans l'onglet "Déclarer un incident" ?
5 éléments :
1 temporalité,
1 nature d'incident (violence verbale, physique, atteinte aux biens, incivilité) et 1 champ de précision
1 victime,
1 auteur.

Quelles temporalités ?
Je peux saisir un incident à partir du moment où ma rencontre est préparée. Avant, pendant ou après le match (jusqu'à la clôture de la FMI). Pas de minutage à indiquer de l'incident déclaré.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Quel lien avec la discipline ?
Certains motifs de cartons rouges constituent des incidents à remonter dans l'observatoire. Lorsque les faits constituent des violences verbales, physiques, incivilités ou atteinte aux biens ils doivent donner lieu au renseignement de l'onglet "Déclarer un incident".
L'incrémentation automatique des cartons intéressant l'observatoire des comportements est prévue dans une future version de la FMI.

Désaccord entre les parties sur un incident ?
Les observations ou contestations se formulent dans l'espace dédié aux observations d'après-match

Modifier ou supprimer un incident ?
Oui, jusqu'à la clôture de la FMI.

Faut-il une signature supplémentaire ?
Le nombre de signatures reste le même que celui actuellement en place dans la FMI.

AUTRES QUESTIONS

Un incident survient après la clôture de la FMI ?
La déclaration est figée à la clôture de la FMI et doit se faire en contactant l'instance organisatrice de la compétition.
Signalez l'incident à une personne ayant accès à l'Observatoire, qui créera une fiche « Incident ».

La FMI ne marche pas / ne remonte pas / je fais une feuille papier ?
Je remonte l'incident par le même canal que lorsqu'un incident se déroule après la clôture de la FMI.

Et les données personnelles ?
Les victimes et les auteurs sont anonymes dans la FMI (ni licence, ni maillot). Seul le club, recevant ou visiteur, est précisé.

LES QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS

ACCÈS

Qui est concerné par l'Observatoire ?
Les utilisateurs dépendent de l'organisation de votre instance autour de cette thématique : élus, salariés, correspondants informatiques, commissions prévention, médiation, sécurité, discipline, compétitions…

Comment y accéder ?
Par Portail Bleu. Onglet Observatoire. Les comptes sont créés par les administrateurs de votre instance. La partie Observatoire de Foot 2000 ne sera plus accessible à compter du 18 novembre 2026.

L'historique est-il repris ?
Oui, les incidents de l'observatoire depuis sa création sont en cours d'importation. A minima, les 5 dernières saisons seront importées au jour du lancement.

SAISIE ET SUIVI

Créer un incident sans FMI ?
En contactant la personne qui accède à l'observatoire de votre Instance avec les droits requis.

Dans quels cas ?
Un incident se passe après la clôture de la FMI, ou j'ai assisté à un incident mais n'ai pas accès à la FMI.

Visible dans Compétitions ?
Les incidents déclarés dans la FMI ne remontent pas dans Compétitions mais bien dans l'Observatoire.

Et les décisions disciplinaires ?
Les décisions disciplinaires sont saisies manuellement sur 2026-2027. Elles seront reportées automatiquement dès 2027-2028.

Identifier les matchs sensibles ?
Oui, je peux tagguer un match comme sensible.

Est-ce que l'arbitre portait une caméra ?
Cette information n'est aujourd'hui pas renseignée dans l'écosystème SI fédéral. Une étude est en cours pour l'intégrer.

DONNÉES

Export et statistiques ?
Export Excel complet (colonnes, filtres, commentaires). Statistiques centralisées dans un onglet BI dédié.

Je n'ai pas accès à la BI
Les personnes qui possèdent une licence « Tableau » (B.I) peuvent y accéder. Il y a 4 licences par ligue et 3 par district. Le correspondant informatique a la visibilité sur leur attribution.

QUESTIONS / RÉPONSES